

TUNISO EMIRATIE SICAV
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 Mars 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 122 475 219 DT et un résultat de la période de 2 172 972 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 78,36% de l'actif total au 31 Mars 2026, se situant en deçà de la norme de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 Avril 2026

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Membre de MGI Worldwide

Selma LANGAR

Associé

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2026 :

- BILAN
- ETAT DE RESULTAT
- ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
- NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TUNISO-EMIRATIE SICAV BILAN (Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	95 971 037	96 543 385	96 192 216
Obligations et valeurs assimilées		92 615 397	96 543 385	96 192 216
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 355 641	0	0
Placements monétaires et disponibilités		26 450 414	25 050 801	25 273 374
Placements monétaires	5	25 397 540	24 259 928	22 917 397
Disponibilités		1 052 874	790 872	2 355 977
Créances d'exploitation	6	53 767	9 928	97 492
TOTAL ACTIF		122 475 219	121 604 114	121 563 081
<i>PASSIF</i>				
Opérateurs créditeurs	7	122 085	121 712	136 808
Autres créditeurs divers	8	54 292	82 004	63 369
TOTAL PASSIF		176 377	203 716	200 176
<i>ACTIF NET</i>				
Capital	9	120 365 175	119 345 893	113 412 533
Sommes Capitalisables				
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		1 933 667	2 054 505	7 950 372
ACTIF NET		122 298 842	121 400 398	121 362 905
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		122 475 219	121 604 114	121 563 081

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	10	1 633 543	1 751 284	6 804 710
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 633 543	1 751 284	6 804 710
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	0
Revenus des placements monétaires	11	469 180	476 942	2 158 540
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 102 723	2 228 226	8 963 250
Charges de gestion des placements	12	(122 083)	(121 681)	(499 131)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 980 640	2 106 545	8 464 118
Autres charges	13	(50 576)	(48 199)	(197 593)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 930 065	2 058 345	8 266 526
Régularisation du résultat d'exploitation		3 602	(3 840)	(316 154)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 933 667	2 054 505	7 950 372
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 602)	3 840	316 154
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		201 407	5 008	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		41 500	0	0
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 172 972	2 063 354	8 285 871

TUNISO-EMIRATIE SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 172 972	2 063 354	8 285 871
Résultat d'exploitation	1 930 065	2 058 345	8 266 526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	201 407	5 008	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 500	0	0
Frais de négociation de titres	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 237 034)	627 768	(5 632 243)
Souscriptions			
- Capital	8 667 987	6 682 506	48 733 088
- Régularisation des sommes non capitalisables	1 302 694	492 342	3 592 781
- Régularisation des sommes capitalisables	79 944	55 552	1 970 897
Rachats			
- Capital	(9 748 109)	(6 094 219)	(53 684 193)
- Régularisation des sommes non capitalisables	(1 463 209)	(449 021)	(3 957 765)
- Régularisation des sommes capitalisables	(76 342)	(59 392)	(2 287 050)
VARIATION DE L'ACTIF NET	935 937	2 691 122	2 653 629
ACTIF NET			
En début de période	121 362 905	118 709 276	118 709 276
En fin de période	122 298 842	121 400 398	121 362 905
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 047 909	1 097 034	1 097 034
En fin de période	1 037 192	1 102 871	1 047 909
VALEUR LIQUIDATIVE	117,913	110,077	115,814
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,35%	7,00%	7,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type Capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 09 juillet 2024 à la recette des finances Charguia- Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation en date du 27 juin 2024, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2024.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à **95 971 037 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net	Intérêts courus/+ ou - V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			88 108 200	92 615 397	75,73%	4 507 197
	Obligations			77 191 300	80 821 229	66,09%	3 629 929
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	2 000 000	2 019 779	1,65%	19 779
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 200 000	1 290 611	1,06%	90 611
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	1 800 000	1 934 591	1,58%	134 591
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	400 000	428 533	0,35%	28 533
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	800 000	857 065	0,70%	57 065
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	266 300	277 182	0,23%	10 882
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	200 000	203 282	0,17%	3 282
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	1 200 000	1 220 105	1,00%	20 105
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	3 200 000	3 319 920	2,71%	119 920
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 200 000	1 239 252	1,01%	39 252
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 200 000	1 244 658	1,02%	44 658
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 144 342	1,75%	144 342
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 283 388	3,50%	283 388
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	500 000	512 565	0,42%	12 565
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	100 000	101 991	0,08%	1 991
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	100 000	100 436	0,08%	436
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	400 000	406 632	0,33%	6 632
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	1 800 000	1 802 706	1,47%	2 706
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 061 479	4,14%	61 479
TN0002102150	TLF2021-1_5A_15/04_TF		20 000	400 000	429 849	0,35%	29 849
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	200 000	206 659	0,17%	6 659
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	400 000	430 131	0,35%	30 131
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	800 000	828 405	0,68%	28 405
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	600 000	619 848	0,51%	19 848
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	154 515	0,13%	4 515
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	154 515	0,13%	4 515
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025 2_7A_TF_15/01		10 000	1 000 000	1 015 325	0,83%	15 325
TN8S8S99B8S7	UBCI2025-S_7A_10/11		15 000	1 500 000	1 543 884	1,26%	43 884
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	21 056 964	17,22%	1 056 964
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 748 283	12,06%	748 283
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	2 625 000	2 733 809	2,24%	108 809
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	6 125 000	6 497 454	5,31%	372 454
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	875 000	928 208	0,76%	53 208
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 024 861	0,84%	24 861

	Bons du trésor assimilables			10 916 900	11 794 168	9,64%	877 268
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 328 205	1,09%	70 355
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 920 863	2,39%	255 813
TNNUS2JABSF6	BTA 9,4% AOUT 2033		7 000	6 994 000	7 545 100	6,17%	551 100
	Titres OPCVM			3 333 510	3 355 641	2,74%	22 131
	Part des FCP			3 333 510	3 355 641	2,74%	22 131
TN2Z940GC8H0	FCP LEIPTIS OBLIG		30 500	3 333 510	3 355 641	2,74%	22 131
	TOTAL			91 441 710	95 971 037	78,47%	4 529 327
	Pourcentage par rapport à l'actif					78,36%	

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2026, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2026, à **151 096,634 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Le portefeuille comprend également des souches de BTA nouvellement émises, notamment la ligne « BTA Août 2033 » évaluées à leur valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines). Cette évaluation fait ressortir une plus-value latente de 215 069 dinars, portée en capitaux propres et intégrée dans la détermination du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à **25 397 540 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		13 183 464	13 306 456	10,88%	122 991
TNV3YMK3DYU6	CD_TSB 2500_08/07/26_160J		2 427 277	2 455 457	2,01%	28 180
TNL6FCXH4MH2	CD_BTL_1000_23/07/26_150J		973 944	980 371	0,80%	6 427
TNRJRLY9MNG5	CD_BTL_2000_30/09/26_230J		1 921 459	1 937 850	1,58%	16 391
TN6WN19PW358	CD_BTL_500_12/08/26_170J		485 299	488 498	0,40%	3 200
TN0B40LVX054	CD_TSB_1000_8.49%_04/05/2026_110J		979 771	993 931	0,81%	14 160
TNC9DOKWHGD4	CD_TSB_2000_8.49%_09/06/26_140J		1 948 862	1 974 796	1,61%	25 934
TNXG7CADEID1	CD_TSB_2000_8.49%_19/05/26_120J		1 955 966	1 982 386	1,62%	26 420
TNTTSL3N5OD8	CD_UBCI_2500_16/04/26_30J		2 490 886	2 493 165	2,04%	2 278
	Créances sur opérations de pensions livrées*		11 904 812	12 091 084	9,89%	186 272
TN0008000663	PL_AB_1380_15/05/2026_147J	(1)	1 299 215	1 329 139	1,09%	29 923
TN2781ZB9E10	PL_BTL_1300_29/12/2026_274J	(2)	1 301 685	1 302 220	1,06%	534
TNN50G7PX8W5	PL_BTL_1000_22/04/26_168J	(3)	1 004 695	1 039 116	0,85%	34 420
TN2781ZB9E10	PL_BTL_1200_25/12/26_269J	(4)	1 201 972	1 202 219	0,98%	247
TN0008000762	PL_TSB_1000_8.49%_22/05/2026_128J	(5)	999 239	1 017 385	0,83%	18 145
TN0008000762	PL_TSB_1359_26/06/2026_182J	(6)	1 299 664	1 329 089	1,09%	29 424
TN0008000762	PL_TSB_1439_29/09/2026_235J	(7)	1 399 595	1 415 508	1,16%	15 913
TN0008000762	PL_TSB_1600_29/06/2026_154J	(8)	1 599 290	1 623 806	1,33%	24 516
TN0008000747	PL_TSB_1750_03/04/2026_85J	(9)	1 799 456	1 832 604	1,50%	33 148
	Total		25 088 277	25 397 540	20,77%	309 263
	Pourcentage par rapport à l'actif				20,74%	

1) Il est à noter que la BTA (BTA 7,50% 07/2032) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 380 titres pour un montant de 1 299 215 dinars au profit de l'AMEN BANK opérée en date du 19/12/2025 pour une durée de 147 jours avec un taux de 8,05%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 13 000 titres pour un montant de 1 301 685 dinars au profit de la BTL opérée en date du 30/03/2026 pour une durée de 274 jours avec un taux de 7,39%.

3) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T2 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 9 650 titres pour un montant de 1 004 695 dinars au profit de la BTL opérée en date du 05/11/2025 pour une durée de 168 jours avec un taux de 8,39%.

4) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 000 titres pour un montant de 1 201 972 dinars au profit de la BTL opérée en date du 31/03/2026 pour une durée de 269 jours avec un taux de 7,39%.

5) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 040 titres pour un montant de 999 239 dinars au profit de la TSB opérée en date du 14/01/2026 pour une durée de 128 jours avec un taux de 8,49%.

6) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 359 titres pour un montant de 1 299 664 dinars au profit de la TSB opérée en date du 26/12/2025 pour une durée de 182 jours avec un taux de 8,49%.

7) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 439 titres pour un montant de 1 399 595 dinars au profit de la TSB opérée en date du 06/02/2026 pour une durée de 235 jours avec un taux de 7,58%.

8) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 652 titres pour un montant de 1 599 290 dinars au profit de la TSB opérée en date du 26/01/2026 pour une durée de 154 jours avec un taux de 8,49%.

9) Il est à noter que la BTA (BTA 7.2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 750 titres pour un montant de 1 799 456 dinars au profit de la TSB opérée en date du 08/01/2026 pour une durée de 85 jours avec un taux de 7,99%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2026 une valeur comptable de **109 277 493 DT** soit **89,22 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	11 794 168	0	0	11 794 168	9,63%
AB	5 244 981	0	0	0	5 244 981	4,28%
ABC	1 285 598	0	0	0	1 285 598	1,05%
AIL	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	277 182	0	0	0	277 182	0,23%
ATL	4 743 307	0	0	0	4 743 307	3,87%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
BH	2 483 910	0	0	0	2 483 910	2,03%
BIAT	6 427 730	0	0	0	6 427 730	5,25%
BNA	0	0	0	0	0	0,00%
BTE	614 557	0	0	0	614 557	0,50%
BTK	507 068	0	0	0	507 068	0,41%
BTL	0	0	0	3 406 720	3 406 720	2,78%
CIL	0	0	0	0	0	0,00%
ENDA	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0	0,00%
HL	1 802 706	0	0	0	1 802 706	1,47%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
FCP LEIPTIS OBLIGATAIRE	0	0	3 355 641	0	3 355 641	2,74%

ML	0	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
STB	5 061 479	0	0	0	5 061 479	4,13%
TSB	0	0	0	7 406 571	7 406 571	6,05%
TL	1 895 044	0	0	0	1 895 044	1,55%
UIB	928 879	0	0	0	928 879	0,76%
UBCI	2 559 209	0	0	2 493 165	5 052 373	4,13%
EMP NAT	46 989 579	0	0	0	46 989 579	38,37%
Total	80 821 229	11 794 168	3 355 641	13 306 456	109 277 493	89,22%

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/03/2026 égale à **53 767 DT**, contre **9 928 DT** au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	31 259	9 928	74 984
Retenues à la source / BTA	22 508	0	22 508
Total	53 767	9 928	97 492

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **122 085 DT**, contre **121 712 DT** au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Rémunération du dépositaire	2 714	2 736	11 002
Rémunération du distributeur	119 370	118 976	125 806
Total	122 085	121 712	136 808

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **54 292 DT**, contre **82 004 DT** au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	23 012	17 310	18 859
Redevances du CMF	10 384	10 638	10 833
Rémunération du PDG	0	0	0
Honoraire RESP. Contrôle conformité « RCCCI »	1 810	1 738	3 554
Loyer	1 235	2 179	2
Etat, taxes et versements assimilés	1 602	19 947	13 923

Contribution conjoncturelle	0	0	0
Publications et frais divers	2 163	6 584	29
Jetons de présence à payer	17 367	14 657	16 500
Dividendes à payer	1 784	13 898	2 821
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-5 064	-4 947	-3 153
Autres créditeurs (publicité)	0	0	0
Sommes à régler	0	0	0
Total	54 292	82 004	63 369

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2026, se détaillent ainsi :

AU 31/03/2026

Capital en début de période

Montant	121 362 905
Nombre de titres	1 047 909
Nombre d'actionnaires	598

Souscriptions réalisées

Montant	10 050 625
Nombre de titres émis	86 004
Nombre d'actionnaires nouveaux	21

Rachats effectués

Montant	-11 287 660
Nombre de titres rachetés	-96 721
Nombre d'actionnaires sortants	-27

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	201 407
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 500
Régularisation des sommes Capitalisables	-3 602
Frais de négociation de titres	0

Capital en fin de période

Montant	120 365 175
Nombre de titres	1 037 192
Nombre d'actionnaires	592

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2026 au 31/03/2026 à **1 633 543 DT** contre **1 751 284 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
<u>Revenus des obligations</u>			
- Intérêts	1 445 820	1 691 909	6 445 239
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>			
- Intérêts des BTA et BTZC	187 723	59 375	359 471
<u>Revenus des titres OPCVM</u>			
- Dividendes	0	0	0
TOTAL	1 633 543	1 751 284	6 804 710

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **469 180 DT** contre **476 942 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0
Intérêts des comptes à terme	0	0	0
Intérêts des certificats de dépôt	198 901	139 678	894 273
Intérêts des dépôts à vue	31 105	8 904	123 800
Revenus des opérations de prises en pension	239 175	328 360	1 140 467
TOTAL	469 180	476 942	2 158 540

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **122 083 DT** contre **121 681 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Rémunération du dépositaire	2 712	2 705	10 972
Rémunération du distributeur	119 370	118 976	488 160
TOTAL	122 083	121 681	499 131

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **50 576 DT** contre **48 199 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	4 153	4 401	17 850
Redevances du CMF	29 542	29 743	122 038
Rémunération du PDG	0	0	0
Honoraire Resp. Contrôle conformité « RCCCI »	1 589	1 738	6 887
Etat, taxes et versements assimilés	4 549	4 343	17 649
Loyer	1 233	269	1 092
Contribution sociale de solidarité	400	400	640
Publications et frais divers	2 335	370	3 315
Jetons de présence	5 116	5 178	21 000
Maintenance logiciel BFI	1 658	1 756	7 121
Divers publicité (compagne)	0	0	0
Autres services extérieurs	0	0	0
Autres	0	0	0
TOTAL	50 576	48 199	197 593

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 15. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société Tuniso Emiratie Sicav présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Société Tuniso-Emiratie Sicav s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, qui assure elle-même sa gestion, ainsi que son dépositaire, la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société Tuniso-Emiratie Sicav en sa qualité d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières autogéré, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV « Tuniso-Emiratie Sicav » assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV « Tuniso-Emiratie Sicav » assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV obligataire, la Tuniso-Emiratie Sicav est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers trimestriels au 31/03/2026, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Au titre de la situation arrêtée au 31 Mars 2026, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Tuniso-Emiratie Sicav prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.